



Dijon, le 5 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, et Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont signé ce jour un nouvel accord-cadre pluriannuel de partenariat pour mener des actions d'intérêt général coordonnées dans le domaine de l'eau. L'urgence climatique impose en effet de travailler collectivement pour s'adapter aux conséquences du changement, et en particulier en ce qui concerne la ressource en eau. C'est pourquoi le Département de la Côte-d'Or et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée s'engagent à coordonner leurs actions sur la période 2021-2024 afin de répondre aux enjeux majeurs liés à l'eau et à la préservation de cette ressource !

Le Département de la Côte-d'Or et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entretiennent un partenariat depuis de nombreuses années dans les domaines du suivi et de la restauration des milieux aquatiques, de la gestion de la ressource en eau, de l'assistance technique et de la solidarité avec les communes rurales en matière d'assainissement et d'eau potable. Dans la continuité du précédent accord-cadre qui les liaient, le Département et l'Agence de l'eau souhaitent poursuivre le travail déjà engagé et signent un nouvel accord-cadre les engageant sur des enjeux partagés jusqu'en 2024.

Ce document prévoit notamment que les signataires, connaissant la vulnérabilité particulière du territoire Côte-d'Or vis-à-vis des ressources en eau dans un contexte de changement climatique, s'engagent à promouvoir une gestion intégrée, concertée, équilibrée et pérenne de la ressource, permettant de garantir la durabilité des usages tout en respectant le bon état des milieux naturels. En cela cet accord-cadre s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 approuvé à l'unanimité le 18 mars dernier.

Cet accord-cadre, élaboré en 2021, prévoit plusieurs axes de coopération dont les principaux sont illustrés ci-dessous.

Des réseaux de mesures pour des données indispensables à tous

Le Département de la Côte-d'Or a mis en place depuis de nombreuses années un réseau de suivi des eaux au niveau départemental, qui comprend un suivi qualitatif et quantitatif des eaux superficielles (rivières) et souterraines (nappes).

Ce suivi est complémentaire de celui mis en œuvre par l'Agence de l'eau et permet de connaître plus finement l'état de la ressource et des milieux, de connaître les pressions de pollutions qui s'exercent mais également d'évaluer à court moyen et long terme l'effet des actions de remédiation qui sont engagées par les différents maîtres d'ouvrage qui interviennent dans le domaine de l'eau (intercommunalités, syndicats de bassins versants, association, etc.). **Le Département apporte donc à tous les acteurs du territoire des données et des connaissances précieuses pour orienter leurs décisions.**

A ce titre en 2022, sur la moitié Est du Département (correspondant au bassin Rhône Méditerranée), **plus de 50 points de mesures sur les eaux superficielles et souterraines feront l'objet d'un suivi spécifique.** De nombreux indicateurs sont relevés dans le cadre de ce suivi : paramètres physico-chimiques, indices de diversité biologique pour les rivières, pollutions par les pesticides et par d'autres substances (métaux, médicaments), etc. En parallèle, sur 5 stations hydrologiques un suivi quantitatif des rivières est assuré, mesures indispensables pour suivre de près les débits de cours d'eau connus pour subir des étiages sévères.

Le Département engage ainsi plus de 300 k€ par an de dépenses pour la mise en œuvre de ces suivis, financés à 50% par l'agence de l'eau.

Une solidarité en faveur des collectivités les plus fragiles du territoire

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique aux collectivités rurales prévue par la loi, le Département assure un rôle d'appui à de très nombreuses collectivités éligibles dans les domaines de la lutte contre la pollution par les eaux usées, l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eau.

A ce titre en 2022, **l'Agence finance à 50% plus de 500 jours d'appuis par les services du Département aux collectivités** : assistance pour le diagnostic et la surveillance des systèmes, expertises diverses, etc.

L'agence et le Département sont également fortement mobilisés conjointement en tant que cofinanceurs pour soutenir les opérations d'investissement portées par les collectivités du bloc communal en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment celles liées à l'adaptation au changement climatique, à l'innovation en matière d'eau potable et à la gestion durable des services.

Des projets de reconquête du bon état des rivières et de la biodiversité

L'accord-cadre prévoit le financement par l'Agence d'opérations de restauration de la continuité écologique ou de zones humides dégradées portées par le Département, notamment en lien avec la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

A titre d'exemple le Département, en partenariat technique avec la fédération de pêche de Côte d'Or, engage en 2022 une opération de restauration des fonctionnalités d'une zone de frayère pour le brochet et de sa zone humide associée, aux lieux dits « Aiguillons, Grand Nissard jusqu'au Buisson Rétier » dans le secteur de la boucle des Maillys.

Ces travaux, financés à 70% par l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de rivière Saône vont permettre la restauration de la fonctionnalité de 2 baissières et des milieux humides associés répartis le long d'une dépression de 2, 5 km. Plusieurs passages agricoles (buses) jalonnent la dépression pour permettre le franchissement de cette dernière pour atteindre des parcelles agricoles aujourd'hui reconverties en prairies. Ces buses et un drain contribuent à une vidange accélérée de la zone humide pénalisant fortement sa fonctionnalité et le service qu'elle rend en tant que frayère à brochets. Les travaux vont consister à rétablir la fonctionnalité, la connexion au sein de cette longue dépression qui longe la rive droite de la Saône et également sa connexion avec la Saône.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

- Conseil Départemental de la Côte-d'Or :

Véronique Délerly • 06 42 00 03 19 • veronique.delery@cotedor.fr